
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 1^{er} août 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers ou missions - Direction générale
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Normand Lapointe, Directeur, adjoint au directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 1216

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} août, en y retirant les articles 12.001 à 12.020, 20.006, 20.007 et 20.021.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 1217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CG15 0600) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles pour une dépense totale de 2 303 975,99 \$, taxes incluses ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
GSF Canada inc.	786 518,20 \$
Coforce inc.	1 035 044,71 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	482 413,08 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1184512001

CE18 1218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2018, des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CG15 0601) et (CG16 0126) pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 1 118 382,63 \$, taxes incluses ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	333 231,23 \$
Coforce inc.	653 852,25 \$
Axia services inc.	131 299,15 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1184512002

CE18 1219

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 60 mois, le contrat pour les services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage de la Direction de l'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 334 071,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16602 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1187994001

CE18 1220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de modifier la clause « indexation des prix » ayant trait spécifiquement au taux de change réel à utiliser lors de l'émission d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre 1049020 (CG15 0354) relatif à l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de cinq ans et procéder à l'ajustement du prix du bon de commande 1259071 pour une somme de 184 362,97 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1184922009

CE18 1221

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Service d'équipement G.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 543 368,77 \$, taxes et provisions incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16873;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1184922010

CE18 1222

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Centre de tri Mélimax inc., pour une période de 22 mois, le contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 781 744,07 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17092 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de l'environnement;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service l'environnement de 252 577,78 \$ au net pour 2019, et de 121 239,26 \$ en 2020;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1185308002

CE18 1223

Attendu que la location des niveleuses a été prolongé de 15 jours pour faire face à la tempête de neige prévue la fin de semaine du 14 et 15 avril 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier la décision de prolonger de deux semaines le contrat à Strongco (CG17 0358) pour la location de niveleuses articulées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16049;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant total de 173 978 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1188034002

CE18 1224

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la résiliation de l'entente-cadre d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de prolongation de 12 mois additionnels avec Gestion Okiko inc. (CE16 1041), pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (2 soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses était de 450 000 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1187389001

CE18 1225

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la réparation ponctuelle de conduites d'égout, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10269 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Services Infraspec inc.	Lot A	483 185,10 \$
Clean Water Works inc.	Lot B	491 421,55 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1180112001

CE18 1226

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 190 520 \$, taxes incluses, pour le projet de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air 55, située au 12400, avenue Wilfrid-Ouellette, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 173 200 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5957;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1185895001

CE18 1227

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 565 975,94 \$, taxes et contingences incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de réfection de la structure CN/Lacordaire, pour réaliser les travaux de réfection;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer pour et au nom de la Ville la Lettre d'autorisation budgétaire (Réalisation des travaux) jointe au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187091002

CE18 1228

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 780 237,60 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ardec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 743 083,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5956;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1185895002

CE18 1229

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 498 576,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de drainage et d'aménagement de surface dans le secteur de la cour de voirie de la Commune, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi et tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, à Charex inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 474 835 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214734 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1181009004

CE18 1230

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 \$, taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers no 48, située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 840 519,80 \$ à 2 040 636,73 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1185350003

CE18 1231

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2017 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG17 0491;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248 \$ 1 467 502,26 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1180029005

CE18 1232

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 592 905,03 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif (édifice Marie-Victorin) du Jardin Botanique, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Affleck de la Riva architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 535 417,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16730;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1186318001

CE18 1233

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les recours en déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal, RLRQ, c. 5.2.1.1;
- 2 - de réserver à cette fin la somme de 260 000 \$ à l'exclusion des taxes;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1184403002

CE18 1234

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), pour une période de 5 ans, à coût nul, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1182357001

CE18 1235

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 15 mai 2018 jusqu'au 14 novembre 2018, de 13 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 275 », mieux connu sous l'appellation du Belvédère du parc du Mont-Royal, dans le cadre d'un projet pilote pour créer une attraction touristique en y installant notamment, une terrasse ayant le concept d'un café suspendu et des supports à vélo;
- 2 - d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 2 577 \$ à la suite du retrait temporaire de 13 places de stationnement de l'« Autoparc 275 » au bail.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1180515004

CE18 1236

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée pour des fins de restauration ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol de l'immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pieds carrés, sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, moyennant un loyer total de 491 674,23 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1185372002

CE18 1237

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc.;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1187953001

CE18 1238

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Council for Canadian Urbanism / Conseil canadien d'urbanisme, dans le cadre du budget de fonctionnement, afin de contribuer aux frais engagés pour l'organisation du sommet annuel de l'organisme, qui aura lieu du 18 au 20 octobre 2018 à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1187506001

CE18 1239

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organisme	Projet	Montant
AlterGo	Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM)	50 000 \$
Corporation l'Espoir	Aide pour les jeunes ayant des besoins particuliers	10 000 \$
Espace Multisoleil	Objectif intégration loisir	10 000 \$
Étoile de Pacho – Réseau d'entraide pour parents d'enfants handicapés	Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic	10 000 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1181643002

CE18 1240

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2018, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2018 à Québec;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1182839004

CE18 1241

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ au Centre de Santé des Autochtones de Montréal (CSAM) pour le projet « Navigateur en soins de santé et services sociaux pour le CSAM - Projet-pilote », dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1180706004

CE18 1242

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 8 600 \$, pour 2018, à La Maison des Parents de Bordeaux-Cartierville pour le projet « Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville » à même le budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), dans le cadre de l'établissement de nombreux demandeurs d'asile dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1187798002

CE18 1243

Vu la résolution CA18 210171 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 26 juin 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2018 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1186811006

CE18 1244

Vu la résolution CA18 30 07 0230 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 3 juillet 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue d'un projet de construction situé au 3740, rue Dollard-Desjardins.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1184281029

CE18 1245

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Excavations Super inc. dans le cadre des contrats VMA-104-1618 et VMA-105-1618 (appel d'offres 16-15049) pour les services de déneigement des chaussées et trottoirs de l'arrondissement de Ville-Marie. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1186320001

CE18 1246

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés;
- 2 - d'approuver à cette fin le document intitulé << Fiche d'engagement >>, joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1181081012

CE18 1247

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CM18 0677;
- 2 - d'attester que la Ville de Montréal :
 - s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

- 3 - d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1188020002

CE18 1248

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger la résolution CG18 0304;
- 2 - d'attester que la Ville de Montréal :
 - s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 3 - d'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1188020001

CE18 1249

Vu la résolution CA18 27 0244 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 juillet 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) afin de permettre à Sucre Lantic Limitée de réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus sur le lot du 4026, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1183478001

CE18 1250

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 47 470,81 \$, taxes incluses, (44 867,35 \$, net de ristourne), pour la mise en place et la gestion de l'édition 2018 du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé ainsi que l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, non taxable, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (jeune production) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) pour les prix en arts visuels et un autre avec le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) pour le prix François-Houdé, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1184736001

CE18 1251

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier, entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1181097009

CE18 1252

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la formation de consortium pour la réalisation de travaux inhérent à l'appel d'offres 333904 pour le projet Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1183820001

CE18 1253

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'acquérir, d'installer, de mettre en service et d'entretenir à ses frais 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec, à usage public, qui seront installées à l'Aréna Rodrigue Gilbert (4 bornes) et dans le Parc Hans-Selye (2 bornes), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1180160002

CE18 1254

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une démarche de consultation pour la conception du futur aménagement de l'avenue McGill College.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1186707001

CE18 1255

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1182968003

CE18 1256

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire visant le remboursement de 3 M\$ au Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) pour des dépenses supplémentaires pour le déblaiement et le chargement de la neige à même le surplus de 35 M\$ dédié à l'activité déneigement pour 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1181081016

CE18 1257

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 390 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, à la Direction générale, pour la mise en œuvre de tests de véhicules autonomes sur le territoire de la Ville de Montréal, pour développer des projets pilotes de navettes automatisées

Adopté à l'unanimité.

30.015 1185890005

CE18 1258

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal les personnes suivantes ;
 - Madame Nadia Drouin en remplacement de monsieur Nassib El Hussein;
 - Madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq;
 - Madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier;
 - Monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla;
- 2 - de renouveler, pour trois (3) ans, le mandat de monsieur Francis Guimon;
- 3 - de nommer monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq;
- 4 - de remercier les membres sortant pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1188021001

CE18 1259

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 230 000 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais d'une action intentée par la Compagnie de construction Édilbec inc.;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Cainnech Lussiaà-Berdou du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, un chèque au montant de 230 000 \$ à l'ordre de La Compagnie de construction Édilbec inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1187706003

CE18 1260

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à intenter un recours en arrière-garantie contre Groupe-conseil Génipur inc. afin que celle-ci soit condamnée à l'indemniser de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre elle dans le cadre du recours intenté par S. Fattal Canvas inc. en Cour supérieure réclamant notamment des dommages-intérêts de 220 704,60 \$ à la suite de débordement des eaux pluviales du terrain adjacent, appartenant à la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1186413001

CE18 1261

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure les arrondissements de LaSalle et d'Anjou dans la zone de desserte.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1180335005

CE18 1262

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1182748002

CE18 1263

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1187404001

CE18 1264

Vu la résolution CA18 28 199 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève en date du 3 juillet 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) afin d'ajouter le lot 5 799 752 au bassin de taxation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1182714021

CE18 1265

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1183690003

CE18 1266

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1183690002

CE18 1267

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1183690004

CE18 1268

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1183690006

CE18 1269

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1183690005

CE18 1270

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1183690007

CE18 1271

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1181097008

CE18 1272

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1184422013

CE18 1273

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements suivants, adoptés le 3 avril 2018 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire :

- le Règlement PC-2880 décrétant le Code Villageois;
- le Règlement PC-2775-43 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour tenir compte et référer au Code Villageois, ainsi que pour assurer la conformité au programme particulier d'urbanisme du Village de Pointe-Claire, en ce qui a trait à l'affectation du sol dans les zones Pa2, Pb1 et Pb2 correspondant aux parcs Alexandre-Bourgeau et Edgewater et au noyau institutionnel de la Pointe Claire;
- le Règlement PC-2791-3 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels pour référer au Code villageois, ainsi que pour autoriser, de façon conditionnelle, certains usages commerciaux dans la zone Pb1 (Noyau institutionnel de la pointe Claire);

2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1186968003

CE18 1274

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Ghayath Haidar à titre de directeur TI - Solutions d'affaires gestion du territoire, dans la classe salariale FM10 (113 722 \$ - 142 158 \$ - 170 593 \$) à compter du 6 août 2018, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1187022002

CE18 1275

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer, par intérim, Me Brigitte Bishop à titre d'inspectrice générale de la Ville de Montréal, à compter du 25 juillet 2018, pour une période maximale de 180 jours, en remplacement de Me Denis Gallant.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1186750002

CE18 1276

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Arnaud Budka au poste de directeur - gestion des matières résiduelles dans la classe salariale FM11 (124 037 \$ - 155 050 \$ - 186 061 \$), à compter du 20 août 2018 pour une durée déterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur général adjoint, en remplacement du directeur général, à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1188044001

CE18 1277

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

- 2 - de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1184217002

CE18 1278

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2018, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1184501004

CE18 1279

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant les locations et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} juin 2018 au 30 juin 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1184501003

Levée de la séance à 11 h 23

70.001

Les résolutions CE18 1216 à CE18 1279 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville